



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de l'intérieur

#### Modification de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT<sub>h</sub>)

La troisième révision partielle de la loi sur les produits thérapeutiques vise à garantir à la population l'accès à des thérapies innovantes de qualité et à de nouveaux produits (advanced therapy medicinal products). Pour ce faire, elle met en place des règles claires et appropriées et reprend en grande partie le droit européen. Pour répondre à plusieurs motions adressées au Conseil fédéral, le projet comprend également des nouvelles réglementations concernant l'utilisation plus large et systématique des instruments numériques lors de la prescription, de la remise et de l'utilisation de médicaments. D'autres mesures en médecine vétérinaire portent sur la lutte contre les résistances aux antimicrobiens, l'accès au marché pour les thérapies innovantes et l'empêchement d'entraves techniques au commerce au moyen d'équivalences avec les dispositions européennes pertinentes. Les mesures prévues dans le cadre de la révision de la LPT<sub>h</sub> favorisent la numérisation d'importants processus dans le domaine de la santé, clarifient la gestion des nouvelles technologies et améliorent la qualité des soins. Elles s'inscrivent dans l'exécution de la stratégie Santé2023 du Conseil fédéral et dans le plan directeur de la Confédération visant à renforcer la recherche et la technologie biomédicales.

Date d'ouverture: 8 décembre 2023

Date limite: 22 mars 2024

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

[https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/72/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/72/cons_1)

14 décembre 2023

Chancellerie fédérale

